



Le cadre d'accueil du public

Animation Enfants / Assistants Maternels

L'objectif de ce règlement est d'organiser l'accueil du public au sein du Relais Petite Enfance (RPE), pour les animations Enfants / Assistants Maternels, en ajustant le cadre d'accueil au contexte sanitaire actuel. Cet ajustement consiste à mettre en œuvre de nouvelles règles d'organisation et de fonctionnement afin de réduire les risques de propagation du virus.

Les assistants maternels accueillis durant les animations Enfants / Assistants Maternels devront s'engager à respecter ce protocole d'accueil. Tout professionnel refusant de le respecter ne pourra être accueilli au sein de la structure avec son ou les enfant(s) en accueil.



Avant l'animation :

- La salle d'animation sera nettoyée selon le protocole sanitaire en vigueur.
- L'autorisation parentale signée par les parents devra être retournée au RPE au plus tard la veille de l'animation.
- Les parents et les assistants maternels devront être attentifs à l'apparition de symptômes chez l'enfant. Si ce dernier a de la température (supérieure à 38°), il ne pourra être accueilli à l'animation.
- Il est demandé que chaque professionnel vérifie également sa température. En cas de symptômes (toux, fièvre...), il devra annuler sa participation.



Pendant l'animation :

Le respect des gestes barrières est bien évidemment le mot d'ordre.

- Le port du masque :

Le port du masque est obligatoire pour les adultes lors des temps d'accueil collectif au RPE. Il est proscrit pour les enfants de 0-3 ans compte tenu du risque d'étouffement.

Le port du masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas.

→ L'hygiène des mains :

Le lavage fréquent des mains est particulièrement efficace pour réduire le risque de contamination.

Un nettoyage des mains sera fait à l'arrivée des enfants et des adultes.

Le lavage des mains sera pratiqué à l'eau et au savon pendant une trentaine de secondes.

En complément, du gel hydro-alcoolique sera à disposition des adultes à l'entrée de la salle d'animation.

→ On se dit bonjour par une petite chanson ou autre... mais on ne se fait pas de bisous.

→ On utilise un mouchoir à usage unique .

→ Pour les plus grands, on tousse ou on éternue dans son coude.

→ Entre adultes, une distanciation physique de 1m devra être respectée.



Après l'animation :

→ Le matériel utilisé sera désinfecté après chaque temps d'accueil.

→ La salle sera aérée.

→ A la suite d'un accueil, il sera demandé aux AM et aux parents de se signaler auprès de l'animatrice du Relais Petite Enfance dès lors qu'ils auraient connaissance d'avoir contracté la Covid-19 afin qu'une information soit transmise aux familles et aux professionnels ayant pu être en contact sur un temps d'accueil identifié.

Pour contacter le RPE :

**Relais Petite Enfance Les Bébé Trotteurs
Audrey MONTEL SAINT PAUL
15 place de l'hôtel de ville
51600 SUIPPES**

Tel:03 26 63 54 50 / 06 07 13 87 38
rpe@cc-regiondesuippes.com

